

Fribourg, le 30 mars 2015

Prise de position

Concept cantonal de soins palliatifs

Prise de position du Parti libéral-radical fribourgeois concernant le concept cantonal de soins palliatifs

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

I. But du concept

Comme annoncé dans le résumé, le but de ce rapport est de définir les forces et les faiblesses de l'offre actuelle des soins palliatifs. Le PLR reconnaît que l'amélioration de la situation actuelle est, sur beaucoup de points, en lien avec le concept Senior +.

Le PLR souscrit aux principes de base de la démarche palliative que sont la qualité de vie, le respect des besoins de la personne malade et le respect de son autodétermination.

Il reconnaît aussi que des éléments sociétaux influencent la mise en place de soins palliatifs, tels que Le vieillissement de la population, la modification de la structure familiale, le souhait de mourir à domicile, l'image de la fin de vie en lien avec un certain déni de la mort ainsi que l'assistance au suicide.

II. Enjeux du concept

Le PLR reconnaît que ce concept part d'un bon état de la situation (chapitre VI) et voit bien où sont les difficultés dont celle de la coordination entre les divers services qui entourent la personne souffrante ainsi que la nécessité d'accroître les moyens mis à disposition.

III. Plan de mesures

D'une façon générale, le PLR constate que les mesures envisagées sont bien ciblées. Par contre, il craint que les moyens financiers mis à disposition soient insuffisants. Il ne comprend pas du reste comment les coûts ont été calculés. Aucun détail n'est fourni sur la façon dont ceux-ci ont été estimés.

➤ Mesures 1 à 5 : formation

Ces mesures sont sans conteste indispensables et forment l'élément de base pour tous les soins palliatifs. Comme le relève le concept, 40% des personnes en soins palliatifs sont suivies par un personnel qui n'a pas été formé pour de tels soins. Les coûts de formation doivent couvrir la formation du personnel actuel et celui qui devra être engagé vu l'augmentation de la population. Nous avons de la peine à voir comment le vieillissement de la population a été pris en compte.

➤ **Mesures 6 et 7 : coordination**

La coordination entre les divers acteurs est essentielle. Attirer l'attention des professionnels sur cette nécessité ou faire une carte-réseau ne résoudra pas la difficulté de **collaboration** entre les personnes, difficultés accrues par les restrictions financières (moins de personnel le week-end), les pressions sur le temps accordé par prestation.

➤ **Mesure 8 : évaluation des besoins de la personne**

Même remarque que précédemment : comment sont évalués les coûts ?

➤ **Mesure 9 : attribution d'un mandat de prestation à Voltigo**

Là aussi, la mesure est nécessaire. Toutefois, l'explication donnée est peu claire :

L'activité de l'EMSP ne change pas suite à la mise en place d'un mandat de prestation, mais le mandat de prestations permet de fixer les objectifs et modalités de contrôle de l'activité de l'EMSP.

L'activité devra bel et bien changer puisqu'elle augmentera. Le rôle de Voltigo auprès des divers acteurs sera de ce fait modifié. Le mandat de prestations devra clairement établir comment ces rapports se dérouleront. La coordination sera essentielle.

➤ **Mesure 10 : augmentation de la dotation SASD**

Le concept fait référence au modèle de Thurgovie sans explication sur ce modèle ni des conséquences qu'implique l'application de ce modèle. Que signifie le montant retenu à la charge de l'Etat et donc celui à la charge des communes ? Quelle charge ce montant permettra-t-il de couvrir ?

➤ **Mesure 11 : formation pour les bénévoles**

Pourquoi cette formation ne commence-t-elle qu'en 2018 ?

➤ **Mesures 12 à 18 :**

Même remarque que ci-dessus sur le manque d'explication sur le calcul du coût de toutes ces mesures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg

Le Président



Didier Castella
Député

La secrétaire politique



Stephanie Janssen

Contact :

Antoinette de Weck, Députée, Vice-Présidente PLRF, antoinette.deweck@ville-fr.ch, 079 448 92 15